

JUIN 2026

# Politique tarifaire

# Sommaire

Sommaire.....	2
1. Structure de frais appliqués.....	3
1.1. Frais liés aux mandats de gestion.....	3
1.2. Frais de conversion et d'exécution des ordres.....	3
1.3. Frais liés au changement de mandat de gestion.....	4
1.4. Modification des frais.....	4

# 1. Structure de frais appliqués

## 1.1. Frais liés aux mandats de gestion

Les frais de gestion appliqués dans le cadre des mandats de gestion sont exprimés en pourcentage annuel de l'actif sous gestion. Ils varient selon le mandat choisi et sont détaillés dans le mandat de gestion remis au client avant toute souscription.

	QWARKS	QWARKS PREMIUM	QWARKS TOP 5
Frais d'entrée	3 %	3 %	3 %
<b>Frais de sortie</b>	<b>Aucun</b>	<b>Aucun</b>	<b>Aucun</b>
<b>Commission de gestion</b>	<b>2,5 %</b>	<b>0 %</b>	<b>2,5 %</b>
Commission de surperformance	10 %	20 %	0 %

Les frais de gestion sont calculés sur la base de la valorisation du portefeuille et prélevés trimestriellement, selon les modalités précisées dans le mandat de gestion conclu avec le client.

## 1.2. Frais de conversion et d'exécution des ordres

Les ordres de conversion sont exécutés via la plateforme Kraken. Selon les conditions de marché et les volumes traités, certains ordres peuvent être exécutés via des dispositifs spécifiques (notamment OTC), pouvant conduire à une réduction ou à une absence de frais d'exécution. Ces conditions ne sont ni systématiques ni garanties et dépendent exclusivement des modalités proposées par la plateforme d'exécution.

QWARKS n'applique aucune marge ni frais supplémentaires sur les conversions ou l'exécution des ordres réalisés dans le cadre du mandat de gestion.

Les frais éventuellement applicables lors de l'exécution des transactions correspondent exclusivement aux frais appliqués par la plateforme d'échange utilisée pour l'exécution des ordres. Ces frais peuvent inclure, selon les conditions de marché, des frais de trading, des spreads de marché ou des conditions spécifiques liées à l'exécution OTC.

QWARKS ne perçoit aucune rétrocession, remise ou avantage financier de la part de la plateforme d'exécution ou de tout autre prestataire intervenant dans le processus d'exécution des ordres.

La rémunération de QWARKS repose exclusivement sur les frais de gestion définis dans le mandat de gestion conclu avec le client.

Ces frais d'exécution sont ainsi indépendants de la volonté et de la rémunération de Qwarks. Ils dépendent uniquement de la plateforme d'échange de crypto-actifs utilisée pour exécuter le mandat et sont définis ci-dessous en fonction du volume traité mensuellement par Qwarks.

Volume Minimum sur 30 jours glissant	Frais ordre à cours limite en %	Frais ordre au marché en %
\$ -	0,25	0,40
\$ 10 001	0,20	0,35
\$ 50 001	0,14	0,24
\$ 100 001	0,12	0,22
\$ 250 001	0,10	0,20
\$ 500 001	0,08	0,18
\$ 1 000 001	0,06	0,16
\$ 2 500 001	0,04	0,14
\$ 5 000 001	0,02	0,12
\$ 10 000 001	0,00	0,10

### 1.3. Frais liés au changement de mandat de gestion

Un client peut demander à tout moment le changement du mandat de gestion applicable à son portefeuille (par exemple le passage d'un mandat dynamique à un mandat équilibré ou inversement).

Ce changement peut nécessiter des opérations d'arbitrage sur le portefeuille afin de l'aligner avec l'allocation cible du nouveau mandat.

Dans ce cadre, des frais d'arbitrage forfaitaires de 1 % TTC de l'encours concerné peuvent être appliqués lors du changement de mandat.

Ces frais couvrent les opérations nécessaires à la réallocation du portefeuille et sont clairement communiqués au client avant la mise en œuvre du changement de mandat.

Les frais de conversion ou d'exécution éventuellement appliqués par la plateforme d'échange restent distincts et indépendants de la rémunération de QWARKS.

### 1.4. Modification des frais

Toute modification des frais applicables aux mandats de gestion fait l'objet d'une information préalable des clients.

Les clients sont informés par courrier électronique ou via leur espace client sécurisé dans un délai raisonnable avant l'entrée en vigueur des nouveaux frais soit 30 jours.

En cas de modification substantielle des frais de gestion, les clients disposent de la possibilité de résilier leur mandat de gestion sans frais avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.